

FORMATION JURIDIQUE

LE DÉPÔT LÉGAL DE DONNÉES BRUTES DE BIODIVERSITÉ

CONTEXTE

La loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages institue un inventaire du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire.

Le code de l'environnement impose aux maîtres d'ouvrage de contribuer à cet inventaire par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration de documents de planification et des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative.

Cette formation vous permettra d'intégrer cette nouvelle obligation dans votre activité et accompagner au mieux vos partenaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifier la nature des données brutes à saisir ou verser

Distinguer les modalités de saisie

Échange stratégique : une compétence à intégrer dans les devis dès aujourd'hui ?

CONTENU

Champ d'application de l'inventaire

Les participants à l'inventaire

Les obligations imposées aux maîtres d'ouvrages

La nature des données brutes

Les modalités de saisie ou de versement des données (selon les informations disponibles)

PUBLIC

Bureaux d'étude en environnement, maîtres d'ouvrage

Nombre limité à 14 participants

LIEU

Centre de formation de l'ICSI, 12 place Carnot, 69002 Lyon ([plan d'accès](#))

DATE

5 avril 2018

DURÉE

1/2 journée (Matinée ou après-midi)

Choix 1 – Matinée (9h00-12h30)

Accueil à partir de 8h30

Choix 2 = Après-midi (14h00-17h30)

Accueil à partir de 13h30

INTERVENANTS

Mathieu LABRANDE, juriste en droit de l'environnement, Ecol'au Droit

Alexandre MACCAUD, Ecologue, Collectif LIKEN (Oxalis SCOP)

NIVEAU

Aucun prérequis

COUT

250 euros

INSCRIPTION

contact@ecolaudroit.fr ou 06 30 43 86 81